

SESSION ORDINAIRE DU 03 DECEMBRE 2018 à 20 heures 30

Date de convocation : 27.11. 2018.

Affiché le 10 DECEMBRE 2018.

L'an **DEUX MIL DIX HUIT**, le **03 DECEMBRE**, à **20 heures 30**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **DUPUY Michel. CIPIERRE Francis. LEYMARIE Michel. VOUTERS Magdeleine Françoise. BENOIT Patrick. MORISSEAU Nadine. JOVET Dominique. MOURTIER Jean-Louis. PLICHON Dominique.**

SECRÉTAIRE : **Michel LEYMARIE est élu secrétaire.**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

En ouvrant la séance, Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille ANDRIEUX / BERRY à l'occasion du décès de Henri ANDRIEUX dit « FIFI ».

Michel DUPUY donne lecture du procès-verbal de la session du 1^{er} Octobre 2018. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

DELIBERATION N° 2018 / 045 - RAPPORT DE LA CLECT DU 28 NOVEMBRE 2018

Vu la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 28 novembre 2018 et l'approbation à l'unanimité du rapport d'évaluation ;

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT a été instituée par délibération de l'EPCI en date du 18 janvier 2017. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Il expose que des propositions d'ajustement ont été faites :

- Modification du champ d'application de la compétence Enfance (reprise en gestion directe par la CCILAP des centres de loisirs de Payzac et Lanouaille)
- Modification de l'intérêt communautaire de la compétence Culture (abandon du projet de bibliothèque à Salagnac)
- Décision de mutualisation de la compétence RGPD avec l'ATD

Il présente le rapport d'évaluation soumis à la CLECT, et adopté à l'unanimité des membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le rapport d'évaluation de la CLECT du 28 novembre 2018
- prend acte du calcul des attributions de compensation découlant de ce rapport

DELIBERATION N° 2018 / 046 - SECURITE INCENDIE « LE GRAND VIGNAUD »

Monsieur le Maire indique que la sécurité incendie n'est pas assurée au lieu-dit « Le Grand Vignaud »

Il dit qu'un poteau incendie couvre jusqu'à une distance de 200 m, que le poteau d'incendie situé à proximité de l'entreprise DURBAN est trop loin pour desservir « Le Grand Vignaud ».

Une étude est présentée pour la mise en place d'une réserve d'incendie de 120 m³ à l'aire de contournement du Grand Vignaud, sous réserve d'une modification de la réglementation qui autoriserait l'installation d'un poteau incendie d'un débit de 30 m³/h et dont le coût serait moindre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le principe de la mise en place de la sécurité incendie au lieu-dit « Le Grand Vignaud »
- Mandate Monsieur le Maire pour étudier le dossier au mieux des intérêts de la commune.
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2019.

Pour : 8 Abstention : 1 Contre : 0

DELIBERATION N° 2018 / 047 - CNP 2019 / ASSURANCE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Monsieur le Maire donne lecture des conditions particulières relatives au contrat adressé par CNP Assurances pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout avenant et pièces comptables et administratives afférentes à ce dossier.

DELIBERATION N° 2018 / 048 – VIREMENT DE CREDITS / ATD 24

Le Conseil Municipal, sur décision du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants,
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	Diminution crédits alloués		Augmentation des crédits	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
Entretien réparations autres bâtiments	615228	95		
Autre contributions : ATD24			65548	95
DEPENSES - FONCTIONNEMENT	-	95	-	95

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018 / 049 – GENDARMERIE / DEMANDES DE SUBVENTIONS / ETAT et DEPARTEMENT / DETR 2019

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la circulaire préfectorale en date du 16 Novembre 2018, relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2019, concernant ses règles d'attribution et les conditions d'éligibilité.

La réalisation du projet est programmée sur **3 tranches**.

Il rappelle que la commune a reçu l'attribution des subventions :

- **DETR 2017**, arrêté préfectoral N° 2017/0100 du 20 juin 2017, pour l'extension et la restructuration de la caserne de gendarmerie (construction de 5 logements et 2 hébergements gendarmes) **1^{ère} Tranche**. Le montant de la subvention est de 80 000 € sur un montant de dépense subventionnable de 177 881 € HT au taux de 45 %.
- **DETR 2018**, arrêté préfectoral N° 2018/095 du 05 juin 2018, pour l'extension et la restructuration de la caserne de gendarmerie (construction de 5 logements et 2 hébergements gendarmes) **2^{ème} Tranche**. Le montant de la subvention est de 200 086,20 € sur un montant de dépense subventionnable de 444 636 € HT au taux de 45 %.

La programmation prévue pour 2019, sur la base de l'avant-projet sommaire réalisé par l'Agence Technique Départementale (ATD 24) en 2016, sur un montant éligible de 1 006 320 €, était la suivante :

- DETR 2019, 3^{ème} Tranche, le montant de la subvention prévue était de 172 844 € sur un montant de dépense subventionnable de 383 803 € HT au taux de 45 %.

Suite à la présentation de l'**Avant-Projet Détaillé (APD)** en date du **06 juillet 2018** par M. BLONDIAUX, Architecte, de la Sarl DODEMAN, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier dont le **montant total prévisionnel s'élève à :**

-APD	1 716 478 € HT
-Frais ingénierie	197 395 € HT
-Total	1 913 873 € HT
-TVA	382 775 €
-TOTAL	2 296 648 € TTC

et le plan de financement suivant :

Dépenses :	TOTAL HT	1 678 098 € HT.
	TOTAL TTC	2 296 648 € TTC

Recettes :	Etat : DETR 2017 1^{ère} Tranche 45% sur 1 006 820 € notifiée	80 000 €
	DETR 2018 2^{ème} Tranche 45% sur 1 006 320 € notifiée	200 086 €
	DETR 2019 3^{ème} Tranche 45% sur 1 678 098 € sollicitée	475 058 €
	Etat : DGGN	192 665 €
	Département Contrat de Projets Communaux 2016/2020 sollicité	163 957 €
	Commune : Autofinancement	234 882 €
	Emprunt	950 000 €
	TOTAL TTC	2 296 648 €

Le financement est présenté TTC puisque la TVA reste à la charge de la commune.

Le conseil délibérant

- Approuve l'opération « Extension et restructuration des locaux de service et techniques, construction de 5 logements et 2 hébergements gendarmes adjoints volontaires » en 3 Tranches.
- Adopte le plan de financement réactualisé suite à l'APD du 06 juillet 2018, ci-dessus détaillé.
- **Sollicite une subvention au titre de la DETR 2019 pour la 3^{ème} Tranche, réactualisée, auprès de Monsieur le Préfet de la Dordogne.**
- **Sollicite une subvention au titre du Contrat de Projets communaux 2016/2020, réactualisée, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne.**

QUESTIONS DIVERSES

DEPOT DECHETS

Francis CIPIERRE signale une décharge de déchets aux « Farges » et indique le risque de pollution de la rivière.

ORDURES / REDEVANCE INCITATIVE

Francis CIPIERRE présente la mise en place de la redevance incitative concernant les ordures ménagères, avec un projet de mise en place en 2021.

CONCERT EGLISE DU 15.12.2018

Nadine MORISSEAU rappelle l'organisation de la soirée du concert en notre église le 15 décembre.

La séance est levée à 21 heures 45.

Membres présents : DUPUY. CIPIERRE. LEYMARIE. VOUTERS. BENOIT. MORISSEAU. JOVET. MOURTIER. PLICHON

DELIBERATION N° 2018 / 045 - RAPPORT DE LA CLECT DU 28 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N° 2018 / 046 - SECURITE INCENDIE « LE GRAND VIGNAUD »

DELIBERATION N° 2018 / 047 - CNP 2019 / ASSURANCE DU PERSONNEL

DELIBERATION N° 2018 / 048 – VIREMENT DE CREDITS / ATD 24

DELIBERATION N° 2018 / 049 – GENDARMERIE / DEMANDES DE SUBVENTIONS / ETAT et DEPARTEMENT / DETR 2019

Liste des membres présents : DUPUY. CIPIERRE. LEYMARIE. VOUTERS. BENOIT. MORISSEAU. JOVET. MOURTIER. PLICHON.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
DUPUY Michel		
CIPIERRE Francis		
LEYMARIE Michel		
VOUTERS Magdeleine Françoise		
BENOIT Patrick		
MORISSEAU Nadine		
JOVET Dominique		
MOURTIER Jean-Louis		
PLICHON Dominique		